

### CONSEIL(S) DE PERFECTIONNEMENT DU DEPARTEMENT LEA

appel règlementaire : Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master (Articles 5 et 11 et annexe) u les statuts de l'Université Savoie Mont Blanc

## Objectifs et missions

- de veiller à l'existence d'un socle de compétences commun à tous les parcours-types d'une même mention et de passerelles en application de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master;
- de veiller à ce que la répartition des crédits ECTS au sein de chaque parcours-type de formation soit en accord avec les objectifs de la formation ;
- d'analyser les résultats des enquêtes d'évaluation des formations et des enseignements par les usagers ; ces résultats leur sont transmis dans le respect de la charte de l'évaluation des enseignements de l'USMB ;
- d'analyser les résultats des enquêtes sur le devenir des usagers ;
- d'assister l'équipe pédagogique dans l'évaluation des contenus et des modalités de formation au regard des objectifs attendus en termes de connaissances, de compétences et d'aptitudes ;
- de proposer des évolutions des contenus, des modalités pédagogiques, des dispositifs d'aide à la réussite et des modalités d'évaluation des connaissances sur la base de ces analyses ;
- d'assister l'équipe pédagogique dans la définition de la politique de stages ;
- de faire des propositions sur la place de la recherche et de l'international;
- de contribuer à l'établissement des référentiels de compétences, des fiches RNCP et des annexes descriptives aux diplômes.

## Formation(s) concernée(s)

La granularité retenue est la mention – Cochez la (ou les) case qui correspond au périmètre du Conseil de perfectionnement.

Licence mention langues étrangères appliquées (parcours anglais-allemand/parcours anglais-espagnol/parcours anglais-italien/parcours anglais-français)

# Composition

Les Conseils de perfectionnement sont constitués d'enseignants-chercheurs, d'enseignants, de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques, et de représentants du monde socioprofessionnel dont la proportion est comprise entre le quart et la moitié de l'ensemble de ses membres.

Des représentants des étudiant-es sont invités à participer à tout ou partie des travaux des Conseils de perfectionnement.

Les Conseils de composante arrêtent la composition et les modalités de désignation des membres des Conseils de perfectionnement qui les concernent. La durée du mandat des membres des Conseils de perfectionnement est de trois ans.

Chaque Conseil de perfectionnement propose en son sein un Président parmi les représentants des enseignants-chercheurs, des enseignants et des professionnels extérieurs. Cette proposition est validée par le Conseil de composante.

### Mise en place du Conseil de perfectionnement : année universitaire 2016-2017

1<sup>ère</sup> mise à jour : 2018-2019 2<sup>ème</sup> mise à jour : 2019 2020

NOM PRENOM	QUALITE
PERSONNELS INTERNES	PERSONNELS INTERNES
DORNIER RAPHAEL – MCF	Président du Conseil de perfectionnement
RICOUARD SILVIE – PRAG	Vice-Présidente du Conseil de perfectionnement
ARNAUD MARION – ADT RF	Personnel Administratif – Relations Interna.
BELL EMMA – PR	Enseignante département LEA (anglais)
BLIN MARIE CHRISTINE - MCF	Enseignante département LEA (anglais)
BOULET MONIQUE - PRAG	Enseignante département LEA (Eco-gestion)
BRUNAT ERIC – MCF	Enseignant Faculté Droit (Sciences éco.)
ESSEGHIR INES – ADT RF	Personnel Administratif – Scolarité pédago.
HELL AURELIA - CDD	Personnel Administratif – Scolarité pédago.
CHAPUIS-DESPRES STEPHANIE – PRAG	Enseignante Département LEA (Allemand)
CLERC JEAN – PRAG	Enseignant Département LEA (Anglais)
DE POLI FABRICE - MCF	Enseignant Département LEA (Italien)
HUTIN HERVE - PRAG	Enseignant Département LEA (Eco-Gestion)
MOREAU JOCELYNE - ADJAENES	Personnel Administratif – Bureau des stages
O'DONNELL JEAN - MCF	Enseignante Département LEA (Anglais)
PETRA PERRIER - MCF	Enseignante Département LEA (Allemand)
TURPIN FREDERIC - PR	Enseignant Département LEA (Histoire)
VIGNALI CRISTINA - MCF	Directrice Département LEA
TOTAL: 18	TOTAL : 18
REPRESENTANTS MONDE SOCIO-PROFESSIONNEL	REPRESENTANTS MONDE SOCIO-PROFESSIONNEL
HAPIAK GEORGINE	Project Manager chez CNS Communication
KECKHUT GUY	Enseignant au CNAM
PERRIER OLIVIER	Dirigeant d'entreprise
RENUCCI ANTOINE	PR Université de Pau et des Pays de l'Adour (finances)
PATRICK BOURDAIS	Ancien conseiller à l'export chez Marex
CORALIE MOTTA	Responsable qualité et satisfaction client chez
	Schneider Electric Grenoble
DUBOIS AURORE	Assistante export chez SEB
BELLOTI LORENE	Responsable pédagogique chez MyDigitalSchool et responsable développement web chez You're Welcome

LENA THERRY	Conseillère en développement international à la CCI Savoie
TOTAL: 9	TOTAL: 9
INVITE-E-S REPRESENTANTS DES ETUDIANT-E-S	INVITE-E-S REPRESENTANTS DES ETUDIANT-E-S
RICOEUR LOUISE	L3 LEA
ABDUSATTOROV SARDOJON	M1 LEA
ELSA GONCALVES	L3 LEA
KILLIAN VILLOT	L1 LEA
ZOE BISCHOFF	L1 LEA
MARIE GONZALEZ	L2 LEA
TATHAM ROBERT	Invité - Enseignant retraité – (Anglais)
CLERC MONIQUE	Invité – Enseignante retraitée (Espagnol)

## Organisation

Chaque Conseil de perfectionnement se réunit au moins une fois par an à la demande de son Président qui arrête l'ordre du jour en accord avec le ou les responsables des formations concernées. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour et des documents de séance, est adressée aux membres du Conseil de perfectionnement une semaine avant la tenue de la réunion. Chaque membre du Conseil de perfectionnement peut demander l'inscription à l'ordre du jour d'un point particulier qu'il souhaite voir traiter.

Chaque Conseil de perfectionnement peut également se réunir à la demande de 30 % de ses membres. Il est alors convoqué dans le mois qui suit la date de la demande.

Un compte rendu de chacune des réunions du Conseil de perfectionnement est adressé à tous ses membres. Une copie est transmise aux directions du département et de composante qui en assurent la diffusion, ainsi qu'au secrétariat de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique.

La commission de la formation et de la vie universitaire dresse un bilan annuel du fonctionnement des Conseils de perfectionnement en vue de participer à la diffusion des bonnes pratiques qui auront été identifiées.

### Dispositions propres au département LEA:

Les séances ne sont pas publiques. Le/la Président/e de séance peut inviter toute personne extérieure au Conseil en raison de sa compétence dans un domaine donné. Les personnalités invitées ne disposent pas de droit de vote.

Le Conseil peut siéger lorsqu'au moins la moitié des membres en exercice est présente ou représentée; à défaut de quorum une nouvelle réunion est convoquée et celle-ci se tient sans condition de quorum. Tout membre du Conseil peut se faire représenter par tout autre membre du Conseil. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats. Les délibérations du Conseil sont adoptées à la majorité simple. Chaque membre de droit et désigné dispose d'une voix délibérative.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés Certifié conforme aux délibérations du conseil d'UFR plénier du 4 juin 2020 Le Directeur de l'UFR LLSH Pascal Bouvier

Le Directeur,

Pascal BOUVIER

Université
Savoie Mont Blanc
U.F.R. LETTRES, LANGUES
SCIENCES HUMAINES
Rue Sergent Jacques Revel
JACOB-BELLECOMBETTE - B.P. 1104
73011 CHAMBERY CEDEX